

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020009	Date d'inspection Le 11 mai 2021	
Nom de l'établissement Garderie Manège Enchanté 2020 inc.		Numéro de téléphone (506) 548-9324	
Adresse 1190 rue Principale Beresford NB E8K 2J1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
- Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance. - L'établissement est maintenant conforme en ce qui a trait à la formation ,50% des employées ont la formation EPE. - Le ratio est respecté. - Un horaire a été mise en place pour l'utilisation du parc extérieur, les enfants de 2 et 3 ans jouaient dehors et les enfants de 4ans et 15-23mois venaient d'entrer et étaient en jeux libres. Le dîner fut servi aux enfants. - J'ai constaté que les observations sont documentées et ajoutées aux portfolios, les activités sont montées en suivant l'intérêt des enfants. L'application du curriculum éducatif est présente dans l'établissement.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 mai 2021

Date

original signé par
Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mai 2021

Date